



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la séance du mardi 26 février 2019 à 19 h 00.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Martine MOREAU.

ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES AU LIEU-DIT BARRAU ET AU LIEU-DIT LE LANDAT

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la candidature à l'acquisition de la parcelle située au lieu-dit Barrau et cadastrée A-692 ainsi qu'à l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit Le Landat et cadastrées A-243(J), A-243 (K) et A-248 correspondant à une surface totale de 91 a 86 ca pour un prix d'achat de 4 800,00 € TTC ainsi que pour un montant de charges accessoires dues à la SAFER de 334,78 € TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Fin de la séance à 19 h 10.

Le Maire,

P. BAUDIN